

Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Adhésion OUI NON

Effectif total IRCANTEC : Hommes : Femmes :

Risques garantis :

- Accident de Service / Maladie Professionnelle ou imputable au service
- Grave Maladie
- Maternité / Adoption et Paternité
- Maladie Ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt

Au taux de 1.73 % de la base d'assurance

Estimation de la Masse Salariale au 31/12/2021 pour le calcul de la prime prévisionnelle 2022

La base d'assurance est composée au minimum du TIB.

Si vous choisissez de retenir en complément : la NBI, le SFT, les indemnités de résidence, les indemnités accessoires et les charges patronales : cocher la case correspondante.

Traitement Indiciaire Brut	<input checked="" type="checkbox"/>	Montant TIB	€
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input type="checkbox"/>	Montant NBI	€
Supplément Familial	<input type="checkbox"/>	Montant SFT	€
Indemnités de Résidence	<input type="checkbox"/>	Montant IR	€
Indemnités Accessoires (maintenues en cas d'arrêt de travail)	<input type="checkbox"/>	Montant Primes	€
Charges Patronales (forfait entre 10 % et 60% du TIB+NBI)	<input type="checkbox"/>	Pourcentage retenu du taux CP :..... %	

FAIT A
Signature et cachet de la collectivité

LE

En cas d'adhésion ou d'intention d'adhésion, ce document est à retourner avant le **22 décembre 2021**

Accompagné

- d'un RIB sur lequel est apposé le cachet de votre collectivité
- de votre délibération d'adhésion et de la convention de suivi et d'assistance ou d'un courrier d'intention

aux adresses courriel ci-dessous

CDG 34 et GRAS SAVOYE
carrieres@cdg34.fr et irene.levy@grassavoie.com